



N° 6 - juin 2015

## **LINIERS ET VOUS**

Bulletin d'informations municipales  
**« Liniers Ouvert, Dynamique et Solidaire »**

**Chères Linaraises, Chers Linarois,**

*En ce début de période estivale permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter ainsi qu'à tous les vôtres d'excellentes vacances et de vous renouveler mes conseils de grande prudence tant lors de vos déplacements que lors de vos activités ludiques diverses et variées !*

*Bien sûr chacun des membres de l'équipe municipale mettra également à profit cette période pour décompresser quelque peu mais il restera toujours un noyau dur, constitué par rotation, pour être mobilisé à vos côtés en cas de besoin et assurer la continuation de la gestion de la Commune (cf. à cet égard l'agenda publié en page 8).*

*Car il nous faut d'ores et déjà préparer la rentrée scolaire et accueillir dans les meilleures conditions possibles les quelques 70 enfants inscrits pour l'année scolaire 2015-2016 : activités périscolaires, locaux scolaires, cantine, cour, jeux, ....*

*Par ailleurs, au-delà de l'élaboration du plan local d'urbanisme il va nous falloir également achever la mise à niveau du fonds documentaire communal entreprise depuis avril 2014,*

- *D.I.C.R.I.M. : Document d'information communal sur les risques majeurs,*
- *P.C.S. : Plan communal de sauvegarde,*
- *P.C.D. : Plan communal de distribution des pastilles d'iode,*
- *D.U.R.P. : Document unique sur les risques professionnels des agents administratifs et techniques de la commune.*

*Les délibérations d'adoption de ces documents créés ou rénovés seront inscrites à l'ordre du jour des réunions du Conseil municipal du dernier trimestre 2015 puis déclarés consultables en Mairie.*

*Enfin, signalons que l'important programme 2015 des travaux de voirie est d'ores et déjà pratiquement achevé et que le second semestre de l'année sera mis à profit pour définir, dans le souci d'une saine gestion des deniers publics et d'une recherche optimum d'efficacité, le programme de l'année prochaine.*

*S'agissant d'autre part du délai d'instruction du permis de construire lié à la transformation de la maison Renaud il est signalé que celui-ci a été porté à 6 mois, s'agissant d'un immeuble qui, à terme, recevra du public.*

**Encore une fois, bonnes vacances à toutes et à tous !**

**Dominique BROCAS**

# L'actualité du Conseil municipal

## **Mercredi 15 avril 2015**

### 1 - Réaménagement du secrétariat de Mairie

Suite à la diminution de l'effectif des agents administratifs et dans le souci d'accroître la confidentialité lors de la réception du public il a été décidé de modifier le positionnement du mobilier du secrétariat. Cette opération, essentiellement réalisée en régie, se déroulera le mercredi 08 juillet 2015, jour de la fermeture hebdomadaire des bureaux. Elle permettra l'accès direct des usagers aux autres locaux de l'immeuble sans passage derrière les postes de travail actuels.

### 2 - Transformation de la maison Renaud en Centre de documentation-Médiathèque-Point d'accès aux nouvelles technologies

Le budget de ce projet, déjà annoncé dans le précédent numéro de « Liniers et Vous », a été arrêté à 97 000 €, dont environ 56 000 € de subventions en provenance de l'Europe, de l'Etat et de la Région et 12 900 € en provenance du Fonds de compensation de la T.V.A.

Au plan administratif, le permis de construire sera déposé au plus tard le 30 avril prochain. Le début des travaux pourrait donc intervenir au cours du dernier quadrimestre de 2015.

### 3 - Emplacement du défibrillateur communal

Après discussion il a été décidé d'installer le défibrillateur communal à droite sur le mur de la grange face à la rue des Linarois et donc particulièrement visible des utilisateurs des salles communales, de l'église et des terrains de jeux ainsi que des passants en provenance de La Chapelle-Moulière ou de Lavoux.

La formation des élus et des agents municipaux à l'utilisation de ce matériel est programmée pour le mardi 21 avril 2015. Elle sera suivie le même jour d'une réunion d'information à laquelle les habitants de la commune sont conviés.

### 4- Panneau d'affichage

Un panneau d'affichage « libre » destiné notamment à l'événementiel des associations sera prochainement installé à proximité du parking de la rue des Linarois (aire de co-voiturage).

## **Mercredi 20 mai 2015**

### 1- Délégation donnée pour la gestion des affaires communales générales

Après en avoir délibéré le Conseil municipal a décidé de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, les prérogatives visées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (modifié par l'article 44 de la Loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014).

## 2- Mise en place du permis de démolir sur la commune de Liniers

Les premiers travaux liés à la phase d'élaboration du P.L.U. (diagnostic et état initial) conduisent à constater que l'absence de suivi concernant la disparition d'éléments du bâti était génératrice de difficultés en matière de recensement de l'existant.

Dans ces conditions et conformément à l'article L. 421-27 du Code de l'urbanisme il a été décidé d'instaurer le permis de démolir sur la totalité du territoire communal.

Préalablement à tous travaux de démolition il conviendra donc que le propriétaire dépose une demande de permis de démolir (cerfa n° 13405\*03) auprès du secrétariat de mairie.

## 3- Adoption des statuts du syndicat mixte *Eaux de Vienne siveer*

Conformément au Code général des collectivités territoriales le Conseil municipal de Liniers a adopté les statuts du nouveau syndicat mixte proposés par le Conseil syndical de cet organisme lors de sa réunion du 24 février 2015.

Dans ces conditions et après décision préfectorale le Conseil municipal de Liniers pourra élire en son sein ses deux délégués (et leurs suppléants) à *Eaux de Vienne siveer*.

## 4- Recensement de la population – Enquête de recensement de 2016

Le recensement des habitants de notre commune sera réalisé en 2016, avec une collecte se déroulant du 21 janvier au 20 février 2016.

C'est une opération importante pour Liniers dans la mesure où, de la qualité de cette collecte, dépendra notamment le calcul de la population légale ainsi que les résultats statistiques concernant la population et les logements.

Afin de parvenir à des résultats les plus exhaustifs possibles il a d'ailleurs été décidé que chaque personne recensée pourra, si elle le souhaite, répondre aux questionnaires via internet.

A cet égard Bernard BAUDINIÈRE, Conseiller municipal référent auprès du 1<sup>er</sup> Adjoint a été désigné coordinateur communal des opérations de recensement par le Conseil municipal et chargé :

- d'organiser les opérations de recensement,
- d'assurer toute liaison nécessaire avec les services de l'INSEE,
- de former les agents recenseurs et d'assurer leur encadrement et leur suivi,
- d'organiser l'information des habitants.

## Mercredi 24 juin 2015

### 1 –Réaménagement intérieur de la salle Sonia Delaunay

Le Conseil municipal décide de maintenir la salle dans sa configuration actuelle en ajoutant toutefois un rideau supplémentaire dans le prolongement du rideau de scène existant. La scène ne sera plus installée en permanence mais mise en place ponctuellement lorsque ce sera nécessaire (représentations théâtrales, spectacles divers...) par les agents municipaux.

### 2 –Baux et révisions annuelles des loyers des logements communaux

Le Conseil municipal décide de l'harmonisation progressive des baux des logements municipaux dès lors que ceux-ci arriveront à échéance en y insérant dans tous les cas un

article concernant la révision annuelle des loyers calculée conformément aux textes en vigueur.

3 –Fixation de la participation financière demandée aux familles pour la semaine d'activité 2015

La participation est maintenue à 25 euros par enfant étant précisé que 42 enfants sont inscrits pour l'édition 2015.

4 –Convention avec la CNRACL sur les dossiers de retraite des agents communaux.

La gestion des dossiers de retraite des agents communaux est confiée au Centre de gestion de la Vienne pour une nouvelle période de 2 ans.

5 –Renouvellement de l'adhésion de la commune au CNAS pour l'année 2016.

La question du renouvellement ou de la dénonciation de cette adhésion en début d'année 2016 sera précédée d'une enquête auprès des employés communaux pour connaître leurs souhaits en matière d'œuvres sociales.

6 – Eclairage public .

Pour des raisons évidentes de sécurité, il est décidé l'installation de deux points lumineux rue du Champ de la Cure et d'un point lumineux Impasse des Maures.

***Dernière minute !***

***Dernière minute !***

***Dernière minute !***

**Lotissement « Les Fenelles »**

**deux terrains restent à vendre**

**lot n° 5 (1 234 m<sup>2</sup>) : 51 967,55 €**

**lot n°6 (1 153 m<sup>2</sup>) : 48 352,90 €**

**Pour tout renseignement, s'adresser au Secrétariat de Mairie**

**05 49 56 64 12**

# L'actualité du P.L.U.

Comme cela avait été annoncé dans notre précédent bulletin d'informations municipales un point d'actualité sur les travaux d'élaboration du Plan local d'urbanisme sera dorénavant publié dans chaque numéro de « Liniers et Vous ».

A ce titre, la situation au 30 juin 2015 se présente comme suit :

- la première version du rapport de présentation (diagnostic et état initial) a été produite par le Bureau d'études Parcours le 04 décembre 2014 après récolement des informations fournies par l'équipe municipale et vérification des « soit transmis » détenus par l'autorité préfectorale,
- cette version, amendée par les corrections apportées par les Groupes de travail qui se sont réunis chacun 3 fois (\*) a fait l'objet d'une nouvelle publication le 22 mai 2015 dont la validation définitive est quasiment achevée à ce jour,
- cette ultime validation a été précédée de la première réunion publique qui s'est tenue le mardi 23 juin dernier et qui a permis, préalablement à l'énoncé des grandes orientations du P.L.U. de Liniers, de préciser l'objet d'un plan local d'urbanisme, les orientations généralistes qui lui sont imposées et le cadre législatif et réglementaire dans lequel il s'insère.

Préalablement à la formalisation du Projet d'aménagement et de développement durables (P.A.D.D.) et à son arrêt, une nouvelle réunion de concertation avec la population sera programmée.

Elle précèdera la consultation des Personnes associées à l'issue de laquelle l'enquête publique sera ouverte. Mais d'ores et déjà, dans un souci de transparence allant au-delà de ses obligations légales l'équipe municipale s'engage à informer, dès la formalisation du P.A.D.D., tous les propriétaires de terrains sur lesquels est envisagé la mise en place d'emplacements réservés.

(\*) Composition des groupes de travail

Groupe <b>Urbanisme et Cadre de vie</b>	Groupe <b>Agriculture et Biodiversité</b>	Groupe <b>Economie et Tourisme</b>
<b>Patrice DEMUTH</b>  Stéphane AMILIEN Antoine BARBILLAT Bernard CAILLON Pascal FAIDEAU Jean-Guy JALLAIS Vincent MARTIN Pascal REVEILLON Jacky SURREAU	<b>Véronique RIQUIN</b>  Anthony AUGUIN Christian BERNARD Séverine MARTIN Gérard MORISSET Philippe PLAT Bruno RENAUD Odile ROCHARD Jean-Claude ROCHER	<b>Bernard BAUDINIÈRE</b>  Emmanuelle FRASCATI Olivier JENNEQUIN Danielle LAVAU Pierre PAPET Olivier RABOUAN Valérie RIOUX Sophie RUCHE

# Carte Nationale d'Identité

## Uniquement pour les personnes domiciliées à LINIERS

### ATTENTION

Vous avez un dossier à remplir et à signer en mairie.

Votre présence est donc **impérative** pour le dépôt et le retrait du dossier.

- Prévoir un délai de 20 minutes par dossier.
- Renseigner les noms, prénoms et dates et lieux de naissance des deux parents.

### IMPORTANT :

La présence du mineur est **impérative** pour le dépôt du dossier ainsi que celle de représentants légaux.

**En cas de renouvellement, les cartes d'identité doivent être rendues à la mairie afin d'obtenir la nouvelle.**

**Les titres d'identité doivent être retirés sous 3 mois.**

## Liste des pièces à fournir (originaux + photocopies)

### Renouvellement et 1ère demande

Si votre précédente carte a été délivrée entre 2004 et 2013 et que vous étiez majeur lors de sa délivrance, elle reste valide 5 ans après la date d'expiration qui est indiquée.

- **Un justificatif de domicile (Original + copie) datant de moins de 3 mois au nom de l'intéressé** (Quittance de loyer établie par un organisme, facture de téléphone fixe, électricité ou d'eau),
- **Deux photos d'identité identiques et récentes**, conformes aux normes en vigueur (Cf. annexe),
- **L'ancienne carte d'identité (original + copie)**,
- **Un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois** si votre carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans ou s'il s'agit d'une 1<sup>ère</sup> demande.
- **Pour les mineurs**, carte nationale d'identité ou passeport du père ou de la mère (**original + copie**) + livret de famille.

### Documents supplémentaires à fournir selon les situations

- **Perte ou vol** : Déclaration de perte (en mairie) ou déclaration de vol (gendarmerie ou commissariat) + **25€ en timbres fiscaux**. (Achat de timbres en bureau de tabac, presse ou sur le site [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr)).
- **Mention époux (se)/veuf (ve)** : extrait acte de naissance avec les mentions marginales ou livret de famille ou copie de l'acte de mariage ou de décès.
- **En cas de divorce des parents** : jugement définitif et exécutoire de divorce. Si garde alternée, carte d'identité et justificatif de domicile des deux parents.
- **En cas d'hébergement par un tiers** : attestation sur l'honneur d'hébergement par le tiers (formulaire à retirer en mairie) + copie de sa pièce d'identité + justificatif de son domicile datant de moins de 3 mois.

# PLAN CANICULE 2015

Dans le cadre du plan national canicule 2015 la Mairie de Liniers procède actuellement, comme toutes les mairies de France, au recensement des personnes potentiellement vulnérables domiciliées sur la commune et susceptibles d'être directement concernées en cas d'épisode caniculaire.

Peuvent figurer, à leur demande expresse ou à la demande d'un proche, sur le registre nominatif :

- les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- les personnes âgées de plus de 60 ans, reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile,
- les personnes adultes handicapées résidant à leur domicile.

Cette inscription est bien évidemment facultative mais elle permet à l'intéressé de bénéficier automatiquement des mesures d'assistance mises en œuvre en cas de déclenchement du plan vigilance-canicule par les autorités sanitaires.

Nonobstant, si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le **15**.

## VIGILANCE

Sans vouloir un seul instant tomber dans la paranoïa vous trouverez ci-après quelques conseils de bon sens si vous devez vous absenter de Liniers quelques jours dans les semaines à venir :

### **Avant votre départ en vacances**

- fermez vos portes et fenêtres
- ne signalez pas votre départ par un billet sur la porte
- ne laissez pas vos clés à un endroit habituel
- faites retirer le courrier quotidiennement
- utilisez le transfert d'appel pour votre téléphone
- déposez vos objets de valeur chez un proche

Prévenez un voisin , des proches et la gendarmerie de votre départ (opération «tranquillité vacances» - demandez un bon à la mairie ou téléchargez-le sur le site internet de la mairie).

Ne laissez pas dans votre jardin du matériel ou du mobilier attirant les convoitises.

Laissez vos coordonnées à des proches.

# ETAT-CIVIL DU 01/04/15 AU 30/06/2015

Coline, Jeanne YONNET

née le 10 mai 2015

Célia, Isabelle TRANCHANT

et

mariés le 30 mai 2015

Stéphane YONNET

Anne, Claire BONNEVEUX

et

mariés le 27 juin 2015

Dimitri, Jean-Claude ROUSSARD



# AGENDA

Au-delà des samedis, dimanches et jours fériés et durant la période estivale, le Secrétariat de Mairie sera exceptionnellement fermé :

- **le lundi 13 juillet 2015,**
- **du lundi 03 août 2015 au vendredi 14 août 2015 inclus.**

En cas de nécessité avérée il conviendra d'appeler le **05 49 56 64 12** et de se conformer aux indications diffusées.

Pour mémoire,

- |                           |                |
|---------------------------|----------------|
| - SAMU                    | 15             |
| - POMPIERS                | 18             |
| - GENDARMERIE             | 05 49 46 30 04 |
| - SOREGIES                | 08 10 50 50 50 |
| - EAUX de VIENNE – Siveer | 06 07 18 26 76 |

## **Samedi 04 juillet 2014 (15h00 – 22h00)**

Salle des Linarois

Tournoi de pétanque semi-nocturne organisé par le Comité d'animation de LINIERS

## **Semaine du 6 au 10 juillet 2015**

Salle Sonia Delaunay et salle des Linarois

Semaine d'activités organisée par la Municipalité

## **Samedi 18 et dimanche 19 juillet 2015**

Salle Sonia Delaunay et salle des Linarois

Moules-frites et Pétanque organisées par l'Entente Sportive Lavoux-Liniers

## **Mercredi 26 août 2015 à 20 heures**

Mairie (salle du Conseil)

Séance publique du Conseil municipal

**Samedi 19 et dimanche 20 septembre 2015**

Journées du Patrimoine

**Samedi 03 octobre 2015**

Salle Sonia Delaunay

Après-midi Zumba organisée par le Comité d'animation de Liniers  
au profit d'Octobre rose (lutte contre le cancer du sein)

**Dimanche 11 octobre 2015 à partir de 13h00**

Salle des Linarois

Randonnée d'automne organisée par le Comité d'animation de Liniers

**Samedi 21 novembre à 20h30**

Salle Sonia Delaunay

Soirée théâtrale organisée par le Comité d'animation de Liniers

**Dimanche 06 décembre 2015 (08h00 – 18h00)**

Salle Sonia Delaunay (bureau de vote unique de Liniers)

Elections régionales – 1<sup>er</sup> tour

**Vendredi 11 décembre 2015 à partir de 16h30**

Salle Sonia Delaunay

Goûter de Noël des Enfants

**Samedi 12 décembre 2015 à partir de 12h30**

Salle Sonia Delaunay

Repas des Aînés

**Dimanche 13 décembre 2015 (08h00 – 18h00)**

Salle Sonia Delaunay (bureau de vote unique de Liniers)

Elections régionales 2015 – 2<sup>ème</sup> tour